

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement de la campagne de demande de bourse et de logement étudiant pour l'année universitaire 2017/2018.

Du dimanche 15 janvier 2017 au mercredi 31 mai 2017,
Sur le site Internet ETUDIANT.GOUV.FR

Les lycéens de terminale et les étudiants sollicitant une bourse et/ou un logement en vue de poursuivre leurs études supérieures à partir de septembre 2017, ont à constituer leur **Dossier Social Etudiant (DSE)**.

Cette procédure unique pour les deux demandes (bourse et/ou logement), se fait en ligne sur le site Internet etudiant.gouv.fr.

La saisie du DSE doit être faite **entre le 15 janvier 2017 et le 31 mai 2017**, avant même d'avoir le résultat du baccalauréat ou des examens de l'année en cours.



Après réception du dossier complet et instruction de celui-ci, le Crous envoie au demandeur une notification conditionnelle d'attribution de bourse ou un avis de rejet. L'attribution de bourse sera définitive une fois que l'étudiant aura validé son inscription dans une formation ou un établissement habilités à recevoir des étudiants boursiers. L'attribution des logements a lieu fin juin avant les résultats du BAC.

Les bourses sur critères sociaux sont déterminées en fonction des revenus de la famille, du nombre d'enfants à charge fiscale dans la famille et de l'éloignement entre le domicile familial et le futur lieu d'étude choisi. Il existe 9 échelons pour le statut de boursier, allant de l'échelon 0 à l'échelon 7 en passant par le Obis.

L'échelon 0 donne droit à une exonération des droits d'inscription et du paiement de la cotisation à la sécurité sociale étudiante, alors que l'échelon 7 donne droit au versement d'une bourse annuelle d'un montant total de 5 551 €. Les bourses sont versées en 10 mensualités, de septembre à juin.

Sur le site Internet www.crous-reims.fr et sur l'application smartphone Crous Mobile (iOS, Android et WindowsPhone), un simulateur permet de savoir immédiatement si, en fonction de leur situation sociale, les demandeurs peuvent obtenir une bourse et de quel montant.

Ce dispositif national d'aides a pour but de favoriser l'égalité d'accès de tous les étudiants à l'enseignement supérieur et d'améliorer leurs conditions de vie.

Quelques chiffres :

- Au 1er janvier 2017, 15 000 étudiants sont boursiers dans l'académie de Reims pour un total de 42 000 étudiants. 21 500 DSE ont été déposés en 2016 dont 21 000 pour au moins une demande de bourse.

Montant total des bourses versées en 2015-2016 dans l'académie : 42 millions d'euros. (+ 2,4 % /2015)

- Le Crous de Reims dispose de 16 résidences étudiantes sur l'ensemble de l'académie, représentant plus de 2 700 lits en capacité d'accueil. En 2015-2016, 3 200 étudiants y ont été hébergés.

Contact presse :

Marc THIEBAUT
Responsable communication et relations presse
Crous de Reims
03 26 50 52 91 / 06 03 82 27 13
presse@crous-reims.fr